



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	23

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey,

Délibération N° 24/74-

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2024 DE L'ASSOCIATION LAPLACE

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

SERRUS Jean-Pierre, SBLANDANO Bruno (pouvoir) et JEAN Didier ne prenant pas part au vote sortent de la salle

Madame la Première Adjointe expose que chaque année les associations du village, sportives, culturelles ou caritatives, déposent un dossier de demande de subvention à la commune. Cette demande a pour but d'obtenir une aide financière pour leur fonctionnement ou pour un projet ponctuel.

Présente la demande de subvention de l'association LAPLACE pour l'exercice 2024.

Vu la Commission des Finances du 25 Mars 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 3 ne prenant pas part au vote (SERRUS Jean-Pierre, SBLANDANO Bruno (pouvoir) et JEAN Didier.

ATTRIBUE une subvention de 1 200 € à l'association LAPLACE, pour l'exercice 2024.

INSCRIT la dépense sur le budget correspondant.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

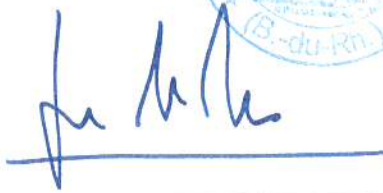
Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20240327-DELIB_24_74

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 3/04/24
Et de la publication sur le site internet le.....
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20240327-DEL IB_24_74